



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **07 AVRIL 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0100**

Objet : Schéma de distribution d'eau potable de la communauté de communes Le Grésivaudan – modification de la délibération communautaire n° DEL 2024-0454 du 16 décembre 2024 concernant plusieurs communes

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

10 AVR. 2025

et publié le

10 AVR. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 01 avril 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Brigitte DULONG à Henri BAILE, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sandrine PISSARD-GIBOLLET à André GONNET, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 111-6,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-7-1,
Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence relative à l'eau ,
Vu la délibération communautaire n° DEL 2020-0070 du 21 février 2020, relative à l'approbation des orientations des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement,
Vu la délibération communautaire n° DEL 2024-0454 du 16 décembre 2024, relative à au schéma de distribution d'eau potable de la communauté de communes Le Grésivaudan - Définition des zones desservies et approbation,
Vu les demandes de modifications de plusieurs communes,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement de la communauté de communes Le Grésivaudan du 20 mars 2025,

Le Président rappelle que par délibération communautaire n° DEL 2024-0454 du 16 décembre 2024 vous avez approuvé le schéma de distribution d'eau potable de la communauté de communes Le Grésivaudan, représenté par les plans joints en annexe à celle-ci.

Suite aux retours de plusieurs communes sur les plans de schéma de distribution ces derniers doivent être modifiés.

Cette présente délibération modifie les termes de la délibération n° DEL 2024-0454 du 16 décembre 2024, pour les communes de Laval-en-Belledonne, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Marie-d'Alloix, Saint-Mury-Monteymond et Saint-Jean-Le-Vieux. Les principales modifications portent sur des recalages de cadastre pouvant affecter la domanialité de certains équipements.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver la modification du schéma de distribution d'eau potable de la communauté de communes Le Grésivaudan arrêté par délibération communautaire n° DEL 2024-0454 du 16 décembre 2024 pour les communes de Laval-en-Belledonne, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Marie-d'Alloix, Saint-Mury-Monteymond et Saint-Jean-Le-Vieux, représenté par les plans joints en annexe,**
- **D'acter la mise à jour et le suivi de ce schéma dans le cadre du Système d'Informations Géographiques (SIG) dédié au réseau d'eau potable de la CCLG.**

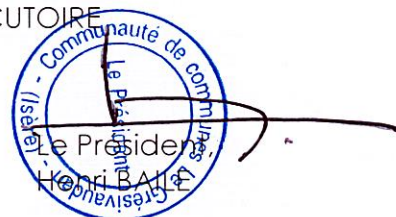
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **07 AVR. 2025**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Schéma de distribution d'eau potable Commune de Laval-en-Belledonne

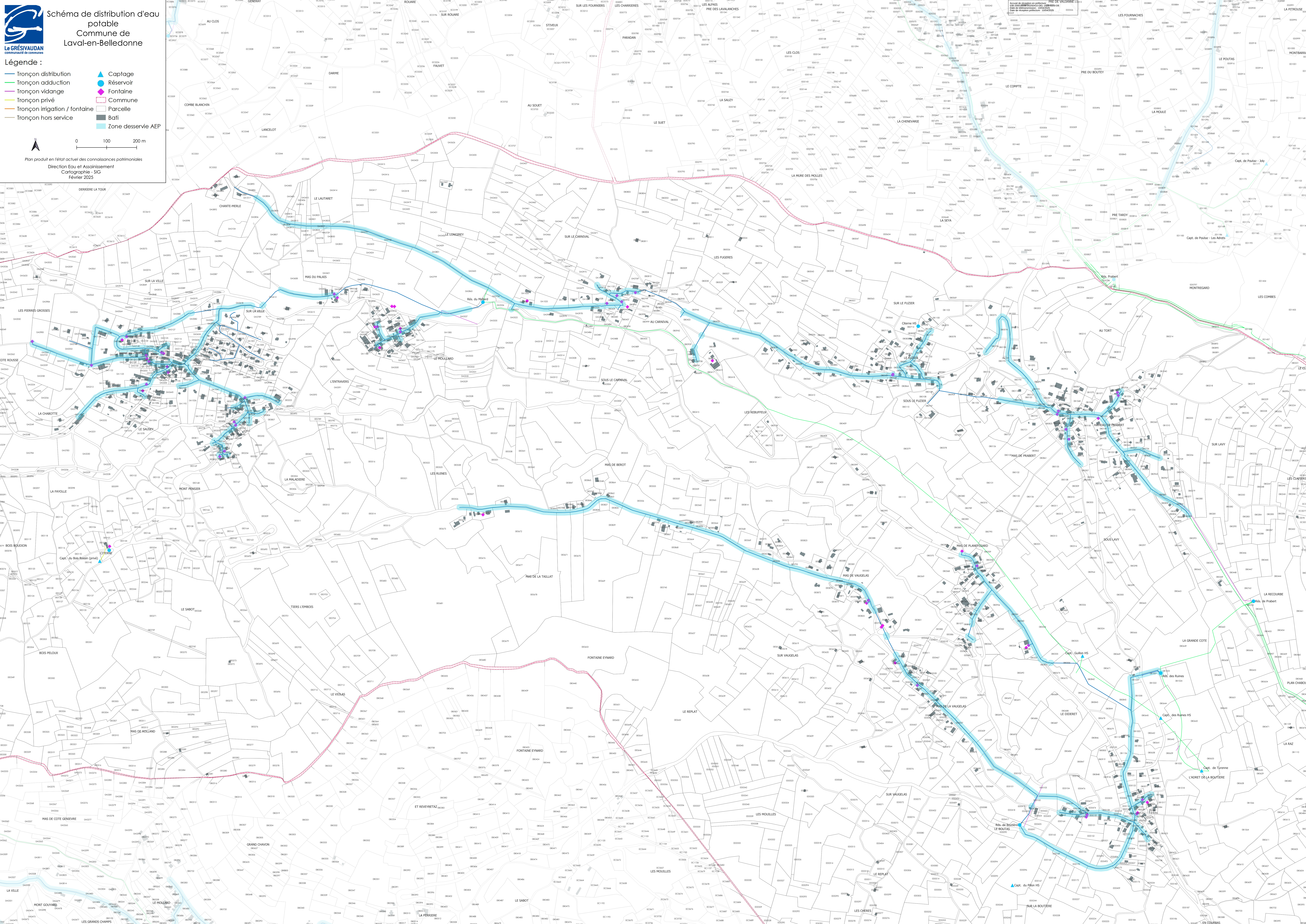
Légende :

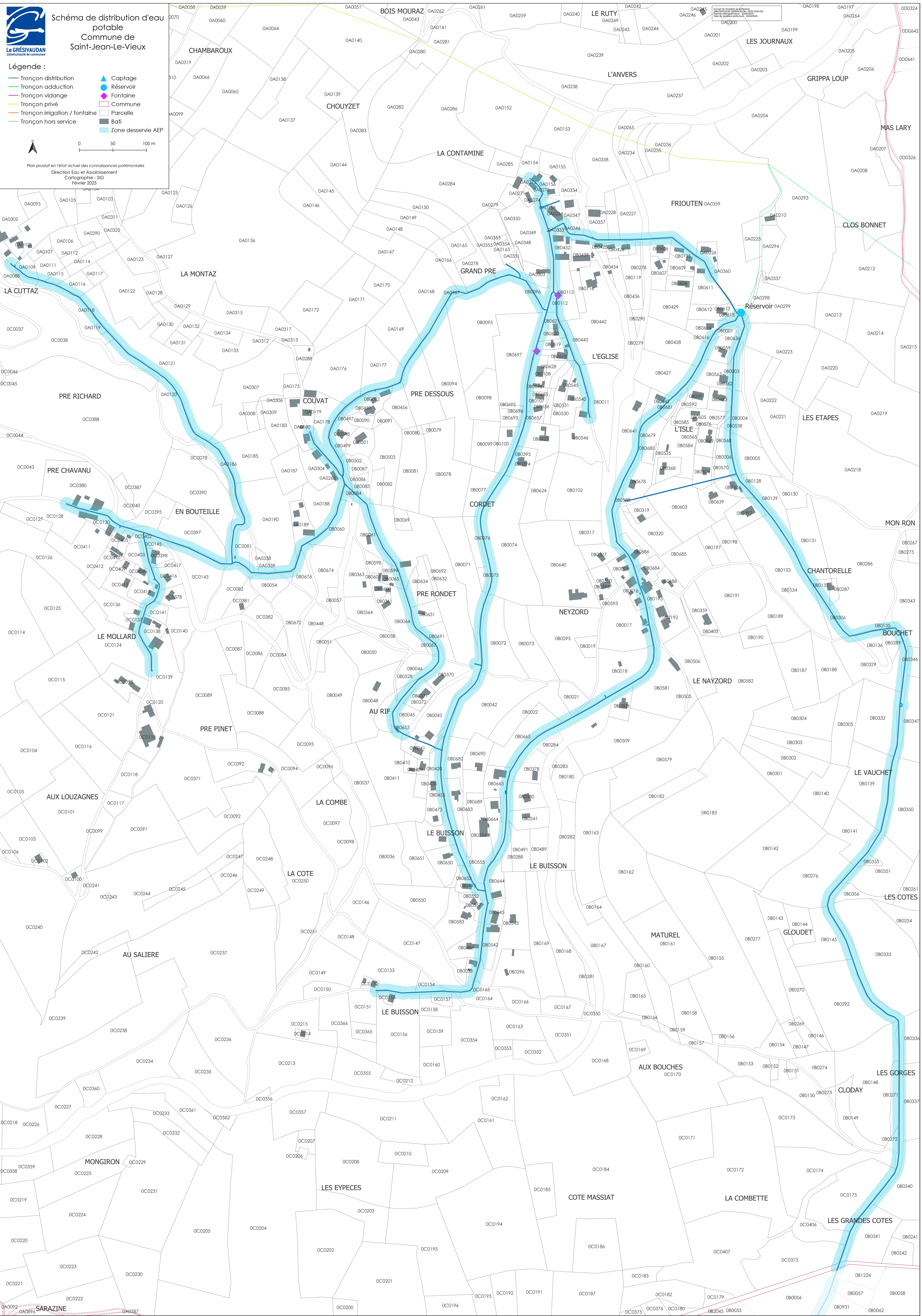
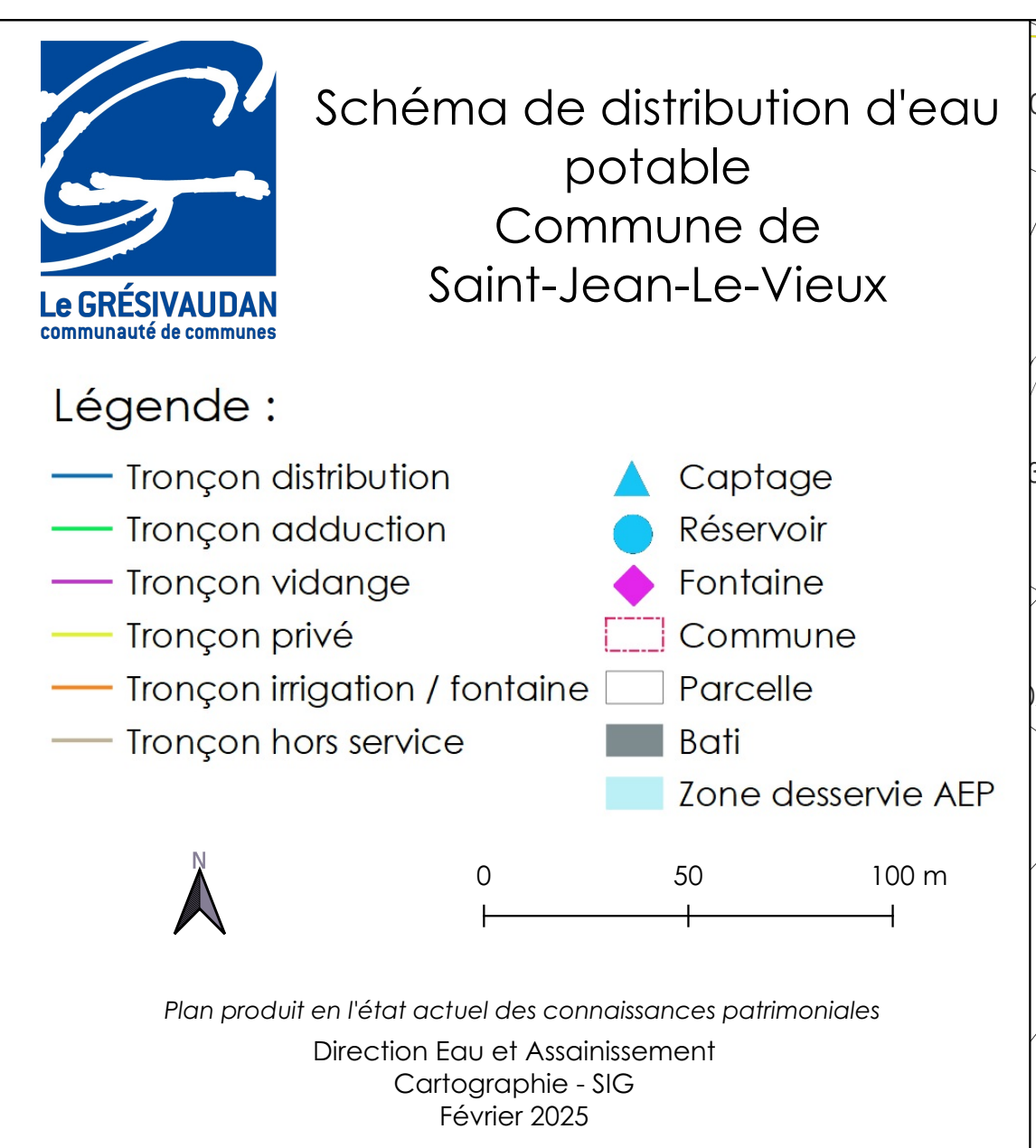
- Tronçon distribution
- Tronçon adduction
- Tronçon vidange
- Tronçon privé
- Tronçon irrigation / fontaine
- Tronçon hors service
- Captage
- Réservoir
- Fontaine
- Commune
- Parcelle
- Bati
- Zone desservie AEP



0 100 200 m

Plan produit en l'état actuel des connaissances patrimoniales
Direction Eau et Assainissement
Cartographie - SIG
Février 2025







— Tronçon de



0

75

1

GB0031

60039

02

0600

08009

0116

08054

080

This is a detailed cadastral map of the commune of La Roche-Beaucourt, France. The map displays numerous land parcels, each identified by a unique parcel number (e.g., OA0189, OB0002, OC0001). The map includes various geographical features such as roads, rivers, and forests. Key locations labeled include LA FAURE, MAS VIEUX, LA YARDE, LES COTES, LA COCHETTE, CHAMP ROTI, LES COCHETTES, LA COCHETTE, LE PEREYRAT, LES TAILLIS, LE GREPAT, LA SAGNE, LA CONTAMINE, PRE FELIN, LA GORGE, LE MARTINOT, LE DOS DU BRAVE, ET LES COMBES, POMMARAT, LE FAY, LA RUISSEAU BRUYANT, LE FREYNET, LES VORZES, CLAFEY, LE PETEY, and LANGEANAT. A legend in the top left corner indicates the map's purpose: "Plan produit en l'état actuel des connaissances patrimoniales Direction Eau et Assainissement Cartographie - SIG Février 2025". The map also shows several water bodies and infrastructure like bridges and culverts.